



Délibération n°2024-110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 9 juillet 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 18 juillet 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. GARROCC Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. ESQUER Philippe, M. LEGLISE Vincent, M. PARIS Rémi

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. PARIS Rémi donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : Mme LAHOURATATE Nicole

OBJET : ESPACE LAPRADE - BUDGET AUTONOME - DECISION MODIFICATIVE N°2024-2

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2024/28 en date du 15 février 2024, le budget primitif du budget autonome Laprade a été approuvé.

Il a été modifié par délibération n°2024-82 en date du 06 juin 2024.

Aujourd'hui, il convient de réajuster les autorisations budgétaires par le transfert de crédits, notamment pour :

- tenir compte de la prochaine admission en non-valeur des créances DC Beer Factory pour un montant de 55 099,57 € ;
- constituer une provision pour risques car l'entreprise EIRL PELLAPRAT Benjamin, débitrice de créances dont le montant s'élève à 12 364,80 € pour le budget ESPACE LAPRADE de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, a fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire ;
- tenir compte de la faible trésorerie de ce budget qui nécessite une avance du budget principal d'un montant de 90 000 €.

Projet de décision modificative N°2024-2

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
6542 (65)- Créances éteintes	55 100,00 €	7817 (78) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	7 113,00 €
6817 (68) - Provisions pour risques	12 365,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	-60 352,00 €		
	7 113,00 €		7 113,00 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
		021 - Virement de la section de fonctionnement	-60 352,00 €
1687 (16)- Autres dettes	29 648,00 €	1687 (16) - Autres dettes	90 000,00 €
	29 648,00 €		29 648,00 €

Le rapport entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

CONSTITUE une provision pour risques d'un montant de 12 364,80 € car l'entreprise EIRL PELLAPRAT Benjamin, débitrice pour le budget ESPACE LAPRADE de la CCVO du montant précité, a fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire ;

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget autonome « Espace Laprade ».

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

